



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Personnel des établissements médico-sociaux du secteur privé à but non lucratif

Question écrite n° 39866

Texte de la question

Mme Carole Grandjean appelle l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la situation des personnels des établissements médico-sociaux du secteur privé à but non lucratif. Le Ségur de la santé a entendu revaloriser de 183 euros nets par mois le revenu de 1,5 million de professionnels des établissements de santé, des Ehpad et des personnels des établissements et services sociaux et médico-sociaux. Le Premier ministre a annoncé le 28 mai 2021 que 90 000 nouveaux soignants bénéficieraient des revalorisations salariales du Ségur de la santé. Ces soignants pour lesquels les accords du Ségur de la santé ont été étendus sont des personnels travaillant dans des établissements et services sociaux et médicosociaux financés par l'assurance maladie, majoritairement dans des établissements qui accueillent des personnes en situation de handicap. L'accompagnement des personnes en situation de handicap nécessite des compétences spécifiques et un engagement particulier de l'ensemble des personnels concernés, dont le travail s'est complexifié cette dernière année de par la crise sanitaire de la covid-19. Elle souhaiterait ainsi savoir comment le Gouvernement entend s'assurer de l'attractivité des établissements médico-sociaux du secteur privé à but non lucratif.

Données clés

Auteur : [Mme Carole Grandjean](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39866

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 juin 2021](#), page 5157

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)